

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

*Page* : 1/7

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision: 16.03.2015

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: AESTHETIC INTENSIVE COLORS/ OPAQUE
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Résine de base
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

CANDULOR AG
Boulevard Lilienthal 8
CH-8152 Glattpark (Opfikon)
SWITZERLAND

Tel. +41 (0) 44 805 9000 Fax +41 (0) 44 805 9090

· Service chargé des renseignements:

Regulatory Affairs info@candulor.ch

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +423/235 33 13 (Ivoclar Vivadent AG, FL-9494 Schaan, Liechtenstein)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

peroxyde de dibenzoyle

· Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les veux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Accumulation de poussières

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.

(suite page 2)

Page: 2/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision : 16.03.2015

## Nom du produit: AESTHETIC INTENSIVE COLORS/ OPAQUE

(suite de la page 1)

· vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · **Description:** > 95% polyméthylméthacrylate

· Composants dangereux:		
CAS: 13463-67-7		1-<2,5%
	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
	talc (Mg3H2(SiO3)4)	1-<2,5%
EINECS: 238-877-9	Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	
		0,3-<1%
EINECS: 202-327-6	Org. Perox. B, H241; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver avec de l'eau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

(suite page 3)

Page: 3/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision : 16.03.2015

## Nom du produit: AESTHETIC INTENSIVE COLORS/ OPAQUE

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La manipulation de ce produit doit être réservée au personnel convenablement formé. Réservé à l'usage dentaire.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- ·Stockage
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

*CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane* 

VME Valeur à long terme: 10 mg/m³

CAS: 94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

VME Valeur à long terme: 5 mg/m³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Une hygiène adéquate est à respecter.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs (suite page 4)

Page: 4/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision : 16.03.2015

## Nom du produit: AESTHETIC INTENSIVE COLORS/ OPAQUE

(suite de la page 3)

substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Lunettes de protection

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Indications générales

· Aspect:

Forme: Poudre

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: CaractéristiqueSeuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non applicable.

· Changement d'état

**Point de fusion:** 150 °C

**Point d'ébullition:** Non déterminé.

· Point d'éclair 250 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.

Pression de vapeur: Non applicable.

• **Densité à 20 °C:** Non applicable 1,2 g/cm³

Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur. Non applicable.
 Vitesse d'évaporation Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Presque insoluble.

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:Non applicable.Cinématique:Non applicable.

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Page: 5/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision : 16.03.2015

## Nom du produit: AESTHETIC INTENSIVE COLORS/ OPAQUE

(suite de la page 4)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Indications toxicologiques complémentaires: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Acheminer dans une décharge agréée ou dans une usine d'incinération de déchets, en observant les prescriptions des autorités locales.

(suite page 6)

Page: 6/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision : 16.03.2015

## Nom du produit: AESTHETIC INTENSIVE COLORS/ OPAQUE

(suite de la page 5)

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au	transport	
· 14.1 Numéro ONU · ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR,RID,ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.	
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe I de la convention Marpol et au recueil IBC	I Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:	Non classé comme marchandise dangereuse selon le règlements de transport (ADR, IMDG, IATA).	
· ''Règlement type'' de l'ONU:	néant	

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Ce produit est un dispositif médical suivant la directive européenne 93/42/CEE.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 7)

Page: 7/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2016 Numéro de version 8 Révision: 16.03.2015

## Nom du produit: AESTHETIC INTENSIVE COLORS/ OPAQUE

(suite de la page 6)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Org. Perox. B: Organic Peroxides, Type B

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2 Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente